

Trouville-sur-Mer, le 31 décembre 2024

Service :
Sports, Plages et Associations

C.C -2024-08
Affaire suivie par : Christophe CHERY
Tel : 06 85 41 70 89

Rapport d'exploitation 2024 Concession de la plage naturelle de Trouville-sur-Mer

1. La concession fait l'objet d'une convention

Cette convention signée en mai 2014 pour une durée de 12 ans devra être renouvelée en mai 2026. Elle a pour objet l'équipement, l'entretien et l'exploitation de la plage naturelle de Trouville-sur-Mer concédés à la commune de Trouville-sur-Mer. L'ensemble de la plage concédée a une superficie de 312 570 m², dont 24 414m² exploités, représentant 8% de la surface totale.

Elle précise :

- Les équipements et surfaces considérés.
- L'entretien devant être assuré.
- Les tarifs pouvant être pratiqués par le concessionnaire.
- Les obligations de la commune en matière de sécurité des usagers de la plage. (Poste de secours signalisation, etc...)
- Balisage des eaux de baignade.
- Etablissement d'un règlement de police et d'exploitation.
- Modalités de sous-traitance.
- Activités en rapport avec l'exploitation de la plage.
- Comptabilité et l'utilisation des recettes.
- Redevance dominicale.

2. Les établissements ou services concédés

Municipaux :

- Le club de la plage municipal
- Les établissements de bains
- Le poste de secours

Sous concédés :

Activités de bouche :

- Le Galatée
- Le Grain de sable
- P'tits rêves
- Le Bar de la Plage
- Parad'Ice
- L'Abri Côtier
- Le Vivier
- Le Terrasse du Pré d'Auge
- Crêperie de Pré d'Auge

Activités de loisirs :

- Tennis
- Mini-Golf
- Ecole de Surf
- Manège
- Elasto-trampoline
- Club de plage
- Kayak

3. Données financières relatives aux activités économiques de la plage

A : Club de la plage municipale - 2024

Le club de la plage municipale, situé sur la plage à proximité de la piscine de Trouville-sur-Mer a fonctionné du 8 juillet au 30 août soit 8 semaines d'ouverture. Pour mémoire en 2023, la capacité d'accueil et le temps d'ouverture de la structure ont été réduits en raison de la difficulté à recruter du personnel qualifié.

Les recettes :

Participation des familles : **18 511 €**

(Le club de la plage n'est plus conventionné avec la CAF)

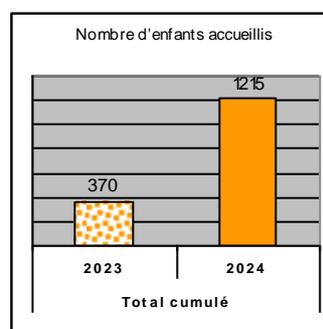
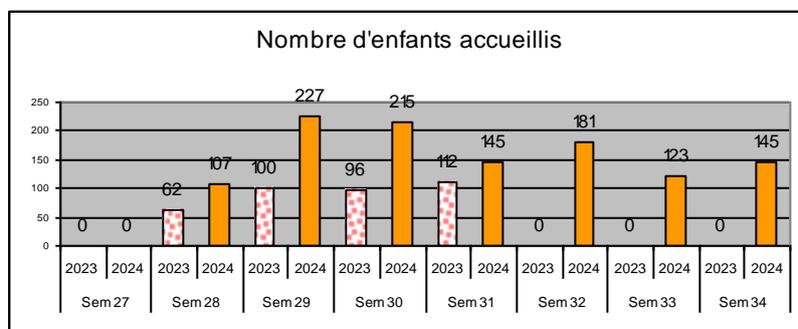
Les dépenses :

Achats : 936,63 €
Services extérieurs 1 564,00 €
Autres services extérieurs 281,40 €
Frais de personnel : 20 461,14 €

Le Montant Total des dépenses : 23 243,17 € = (20 461.14 € + 2 782.03 €)

Coût de l'activité pour la Mairie : 4 732,17 € = (23243,17 € - 18 511 €)

Très bonne fréquentation sur l'ensemble de la saison malgré un mois d'août où il a fallu refuser des inscriptions faute d'encadrement. Taux de variation 2023/2024 : + 247,14 %



B : Les Etablissements des bains de la plage et de la mer

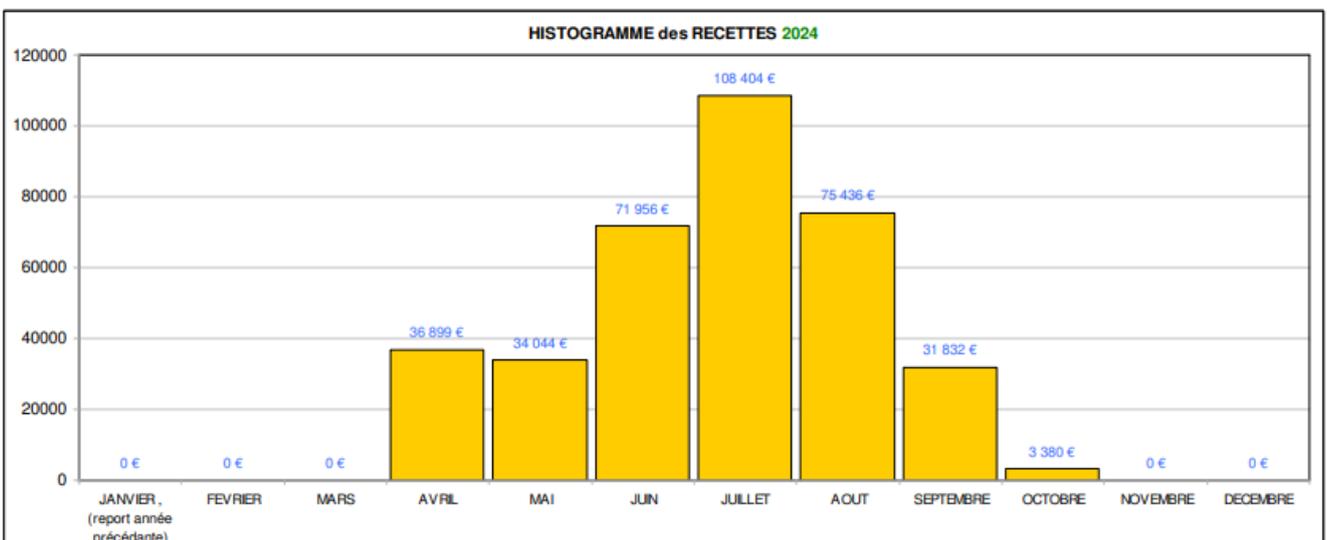
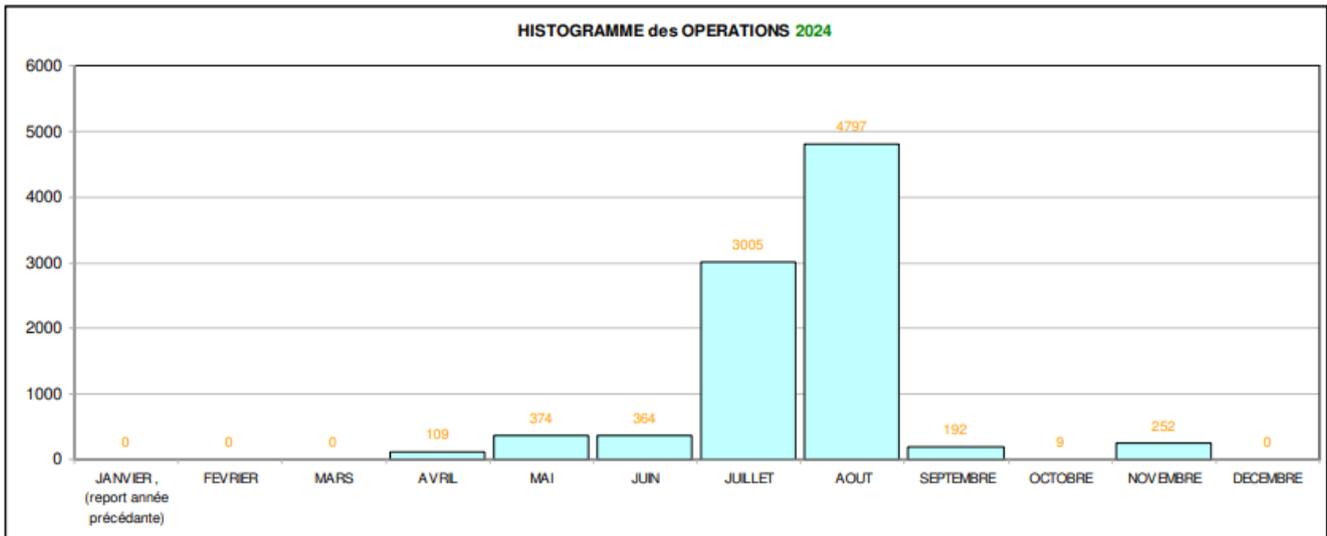
Cet établissement fonctionne d'avril à fin septembre.

OPERATIONS ET RECETTES ANNUELLES PAR PRESTATIONS 2024														
	CABINES		PARASOLS		TRANSATS		DOUCHES & TENUES		Serviettes Peignoir Maillot		Divers		TOTAL	
	OPERATIONS	RECETTES	OPERATIONS	RECETTES	OPERATIONS	RECETTES	OPERATIONS	RECETTES	OPERATIONS	RECETTES	OPERATIONS	RECETTES	OPERATIONS	RECETTES
N-1	482	244 194 €	1 438	33 970 €	4 737	35 086 €	1 226	6 429 €	58	174 €	0	0 €	7 883	319 853 €
% / total	6%	%	18%	11%	60%	11%	16%	2%	1%	0%	0%	0%		
2024	522	282 080 €	1825	42 159 €	4 646	38 685 €	2109	7 170 €	0	0 €	0	0 €	9 102	370 094 €
% / total	6%	76%	20%	11%	51%	10%	23%	2%	0%	0%	0%	0%		
% N/N-1	+8%	+15,51%	+27%	+24%	-2%	+10%	+72%	+12%	+0%	+0%	+0%	+0%	+15%	+16%

La ville de Trouville-sur-Mer a reconstitué en intégralité son parc de parasols et de transats suite à l'incendie survenue en juin 2022.

Les conditions météorologiques durant la saison ont été variables. Malgré tout, la location de matériel de plage (transats, parasols) est en hausse. La location des cabines toujours très prisées est en hausse de +4%, les recettes des établissements des bains ont été plus importantes de 15% par rapport à l'an dernier et s'élève à : **370 094 €**.

Détail des opérations et recettes durant la saison :



Les recettes 2024 des établissements des bains :

Cet établissement affiche un montant total des recettes en 2024 de : **370 094€**.

Les charges 2024 des établissements des bains :

FONCTIONNEMENT

➤ Poste de secours :	5 217,52 €
➤ Plage :	39 812,42 €
➤ Charge de personnel	
Entretien plage	75 499,43 €
Poste de secours	109 721,05 €
Ets des bains	84 093,50 €
Total :	314 343,92 €

INVESTISSEMENT

➤ Poste de secours :	3 878,61 €
➤ Plage :	37 200,33 €
Total :	41 078,91 €

C: Redevances des délégations de service public 2024 présentes sur la plage

- **Redevances fixes (voir tableau page suivante)**

durée de la concession : 12 ans

formule de calcul $RF = (S \cdot VL \cdot Msh \cdot 1/12) + (S \cdot VL \cdot Msb \cdot 1/48)$
S = surface VL = valeur locative
annexe 7 de la convention

Msh = nbre mois saison haute (6 mois compris entre avril à octobre)
Msb = nbre mois saison basse
Msh+Msb = 12 mois

Lot N°	Intitulé	Sous-Concédé	Adresse	Notification	Formule								RF	Redevance à facturer
					S	VL	Msh	Total 1	S	VL	Msb	Total 2		
1	Tennis	SAS Tennis Partner	3-5 rue de Paris 14360 TROUVILLE-SUR-MER	13/06/2014				0				0	12 000,00	12 000,00
2	Mini-Golf	F. PEDRONO	rue de la Chapelle 14800 SAINT-ARNOULT	16/06/2014	250,00	51,37	6	6421,78	250	51,37	6	1605,44	8 027,22	8 027,00
3	Ecole de Surf	North Shore Surf School Sive Liner	Promenade Savignac - Les Planches 14360 TROUVILLE-SUR-MER	14/06/2014	10	279,20	6	1395,98	10	282,30	6	352,88	1 748,86	1 748,00
4	Le Galatée	SarL Les Planches Monsieur LESEUR	Les Planches 14360 TROUVILLE-SUR-MER	13/06/2014	28,1	279,20	6	3922,71	28,1	279,20	6	980,68	4 903,38	4 903,00
					63	188,74	6	5945,40	63	188,74	6	1486,35	7 431,75	7 431,00
					94	155,23	6	7296,04	94	155,23	6	1824,01	9 120,05	9 120,00
					73	102,74	6	3749,95	73	102,74	6	937,49	4 687,44	4 687,00
					51,1	51,12	6	*/	*/	*/	*/	*/	*/	0,00
												26 142,61	26 141,00	
5	Le Grain de Sable	M Rémy COLLEU	Promenade Savignac Les Planches 14360 TROUVILLE-SUR-MER	13/06/2014	8,17	279,20	6	1140,52	8,17	279,20	6	285,13	1 425,65	1 425,00
					50,9	102,74	6	2614,69	50,9	102,74	6	653,67	3 268,36	3 268,00
													4 694,01	4 693,00
6	P'tits rêves	Mme Evelyne BRICARD	1 rue des Lys 14800 TOUQUES	14/06/2014	12,41	279,20	6	1732,41	12,41	279,20	6	433,10	2 165,52	2 165,00
					32,5	102,74	6	1669,50	32,50	102,74	6	417,37	2 086,87	2 086,00
													4 252,39	4 251,00
7	Parad'ice	M. Niatel (société KEL)	Promenade Savignac 14360 Trouville-sur-Mer	24/01/2015	23	176,38	6	2028,41	23	176,38	6	507,10	2 535,51	2 535,00
					12,5	96,02	6	600,13	12,5	96,02	6	150,03	750,16	750,00
													3 285,67	3 285,00
8	Le Bar de la Plage	Mme Betty FLOUVIER	1 rue de Paris 14360 Trouville-sur-Mer	13/06/2014	18,2	188,74	6	1717,56	18,2	188,74	6	429,39	2 146,95	2 146,00
					28,38	102,74	6	1457,86	28,38	102,74	6	364,46	1 822,32	1 822,00
					29	102,74	6	1489,71	*/	*/	*/	*/	1 489,71	1 489,00
													5 458,98	5 457,00
9	L'Abrî Côtier	M. Alain GROULT	1 rue de Paris 14360 Trouville-sur-Mer	13/06/2014	18,2	155,23	6	1412,64	18,2	155,23	6	353,16	1 765,80	1 765,00
					41,98	102,74	6	2156,48	41,98	102,74	6	539,12	2 695,60	2 695,00
					30,76	102,74	6	1580,12	*/	*/	*/	*/	1 580,12	1 580,00
													6 041,51	6 040,00
10	Le Vivier	M. Nicolas LEROY (SAS La Marbienne)	Rue Gustave Flaubert 14360 Trouville-sur-Mer	26/01/2015	85	176,38	6	7496,29	85	176,38	6	1874,07	9 370,36	9 370,00
					65,6	96,02	6	3149,46	65,6	96,02	6	787,36	3 936,82	3 936,00
					52,5	96,02	6	2520,53	*/	*/	*/	*/	2 520,53	2 520,00
													15 827,71	15 826,00
11	La Terrasse du Pré d'Auge	SARL LE SOLEN (05/07/2021)	Promenade des Planches 14360 Trouville-sur-Mer	26/01/2015	24,15	176,38	6	2129,83	24,15	176,38	6	532,46	2 662,29	2 662,00
					14,2	96,02	6	681,74	14,2	96,02	6	170,44	852,18	852,00
					20,63	96,02	6	990,45	*/	*/	*/	*/	990,45	990,00
													4 504,91	4 504,00
12	Crêperie du Pré d'Auge	SARL la Terrasse du Pré d'Auge Sabine LESEUR	17 rue de la Plage 14360 TROUVILLE-SUR-MER	13/06/2014	27,7	188,74	6	2614,09	27,7	188,74	6	653,52	3 267,61	3 267,00
					32,3	102,74	6	1659,22	32,3	102,74	6	414,81	2 074,03	2 074,00
					13,5	102,74	6	693,48	*/	*/	*/	*/	693,48	693,00
													6 035,12	6 034,00
13	Manège	M Jessy Marais	13 lotissement Saint Philbert 14130 ST Gatien des Bois	05/08/2014	100	49,50	6	2475,12	100	49,50	6	618,78	3 093,90	3 093,00
14	Elasto-trampoline	SarL Ludik Prestations	40 rue Victor Bertel - 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN	27/05/2014	140	51,37	6	3596,19	140	51,37	6	899,05	4 495,24	4 495,00
15	Club de Plage	SARL SMALL CONCET	Ancienne gare de SAINT ARNOULT - 14800 Saint Arnoult	06/07/2017				0				0	7 500,00	7 500,00
16	Kayak	SARL CONCEPT SPORT EMOTION	37 / rue des Feugrais ZE Hennequeville 14360 Trouville-sur-Mer	06/07/2016	20	50,25	6	502,52	20	50,25	6	125,63	628,15	628,00

113 722,00 €

• **Redevances variables**

DSP plage – Lots de 1 à 12

Lot N°	Intitulé	Sous-Concédé	Date de réception de la Notification	Date de fin	Durée balnéaire annuelle autorisée	Surface utile (m²)	C.A. 2023	Redevance variable (RV) *	Rapport annuel transmis O/N ? (avant 1er juin)	Calcul RV	Redevance 2022	Redevance 2023	
1	Tennis	Tennis Partner	13/06/2014	06/05/2026	12 mois	6 282	119 951,79 €	= C.A. net * 1%	OUI	1 199,52 €	1 242,00 €	1 199,00 €	
2	Mini-Golf	F. PEDRONO	16/06/2014	06/05/2026	12 mois	250	59 201,00 €	= C.A. net * 0.5%	OUI	296,01 €	244,00 €	296,00 €	
3	Ecole de Surf	North Shore Surf School	14/06/2014	06/05/2026	12 mois	10	67 757,25 €	= C.A. net * 10%	NON	6 775,73 €	6 968,00 €	6 775,00 €	
4	Le Galatée	Sarl Les Planches	13/06/2014	06/05/2026	12 mois	258,10	1 265 219,00 €	= C.A. net * 3.15%	NON	39 854,40 €	34 365,00 €	39 854,00 €	
5	Le Grain de Sable	SARL Grain de Sable	13/06/2014	06/05/2026	12 mois	59,07	102 841,00 €	= C.A. net * 1%	OUI	1 028,41 €	1 155,00 €	1 028,00 €	
6	P'liis rêves	Evelyne Bricard	14/06/2014	06/05/2026	12 mois	44,91	80 932,00 €	= C.A. net * 1.143%	OUI	925,05 €	1 042,00 €	925,00 €	
7	Parad'Ice	M. Niatel (société KEL)	24/01/2015	06/05/2026	12 mois	35,50	194 792,00 €	= C.A. net * 0.25%	NON	486,98 €	535,00 €	486,00 €	
8	Le Bar de la Plage - Chez Peppy	Mme Betty PLOUVIER	09/07/2014	06/05/2026	12 mois	46,58	343 492,16 €	0%	NON	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
9	L'Abri Côtier	M. Alain GROULT	13/06/2014	06/05/2026	12 mois	60,18	548 444,93 €	= C.A. net * 0.20%	NON	1 096,89 €	1 041,00 €	1 096,00 €	
10	Le Vivier	M. Nicolas LEROY (SAS La Marbienne)	26/01/2015	06/05/2026	12 mois	150,60	2 688 631,00 €	= C.A. net * 0.15%	NON	4 032,95 €	4 487,00 €	4 032,00 €	
11	La Terrasse du Pré d'Auge	SARL LE SOLEN (adresse à Trouville)	26/01/2015	06/05/2026	12 mois	38,35	357 042,00 €	= C.A. net * 1%	OUI	3 570,42 €	2 621,00 €	3 570,00 €	
12	Crêperie du Pré d'Auge	Sarl Les Planches	13/06/2014	06/05/2026	12 mois	60,00	375 579,00 €	= C.A. net * 1%	NON	3 755,79 €	3 407,00 €	3 755,00 €	
										Total 1	63 022,14 €	57 107,00 €	63 016,00 €

* Redevance variable et redevance fixe toujours calculées à l'euro inférieur

DSP Manège et Elasto-Trampoline

Lot N°	Intitulé	Sous-Concédé	Date de réception de la Notification	Date de fin	Durée balnéaire annuelle autorisée	Surface (m²)	C.A. 2023	Redevance variable (RV) *	Rapport annuel transmis O/N ?	Calcul RV	Redevance facturée 2022	Redevance 2023	
1	Manège	M Jessis Marais	05/08/2014	30/07/2026	12 mois	100	67 732,00 €	= C.A. net * 5%	NON	3 386,60 €	3 406,00 €	3 386,00 €	
2	Elasto-trampoline	Sarl Ludik Prestations	27/05/2014	06/05/2026	12 mois	140	87 105,76 €	= C.A. net * 8,5%	OUI	7 403,99 €	6 684,00 €	7 403,00 €	
										total 2	10 790,59 €	10 090,00 €	10 789,00 €

* Redevance variable et redevance fixe toujours calculées à l'euro inférieur

DSP Kayak et Club de la plage

Lot N°	Intitulé	Sous-Concédé	Date de réception de la Notification	Date de fin	Durée balnéaire annuelle autorisée	Surface (m²)	C.A. 2023	Redevance variable (RV) *	Rapport annuel transmis O/N ?	Calcul RV	Redevance facturée 2022	Redevance 2023	
1	Kayak	M Deschemae ker	06/07/2016	06/05/2026	12 mois	20	166 695,00 €	= C.A. net * 3%	NON	5 000,85 €	3 078,00 €	5 000,00 €	
2	Club de plage	Small Concept	06/07/2016	06/05/2026	12 mois	100	139 880,99 €	= C.A. HT si > 77500	OUI	9 932,91 €	7 646,00 €	9 932,00 €	
										Total	14 933,76 €	10 724,00 €	14 932,00 €

* Redevance variable et redevance fixe toujours calculées à l'euro inférieur

• **Montants titrés pour les extensions de terrasses sur la plage - été 2024**

Le Bar de la Plage « Chez Peppy »	11.670 €
Le Vivier	19.450 €
L'Abri Côtier	11.670 €
La Terrasse du Pré d'Auge	7.780 €
La Crêperie du Pré d'Auge	3.890 €

54 460 €

Toute correspondance doit être adressée à Madame le Maire de Trouville-sur-Mer
Hôtel de Ville – 164 Bd Femand Moureaux – 14360 Trouville-sur-Mer
Tél. 02 31 14 41 41 / Fax. 02 31 98 90 36 / www.trouville.fr

Synthèse des redevances DSP - 2024

Activités sur la plage			
Lot N°	Intitulé	Redevance sur CA 2023 versée en 2024	Redevance fixe 2024
1	Tennis	1 199 €	12 000,00 €
2	Mini-Golf	296 €	7 938,00 €
3	Ecole de Surf	6 775 €	1 729,00 €
4	Le Galatée	39 854 €	25 853,00 €
5	Le Grain de Sable	1 028 €	4 642,00 €
6	P'tits rêves	925 €	4 204,00 €
7	Parad'Ice	486 €	3 270,00 €
8	Le Bar de la Plage - Chez Peppy	0,00 €	5 398,00 €
9	L'Abri Côtier	1 096 €	5 973,00 €
10	Le Vivier	4 032 €	15 758,00 €
11	La Terrasse du Pré d'Auge	3 570 €	4 484,00 €
12	Crêperie du Pré d'Auge	3 755 €	5 967,00 €
1	Manège	3 386 €	3 071,00 €
2	Elasto-trampoline	7 403 €	4 445,00 €
1	Kayak	5 000 €	621,00 €
2	Club de plage	9 932 €	7 500,00 €
TOTAL		88 737,00 €	112 853,00 €

Cabane perchée (restaurant du complexe nautique)

Restaurant cabane perchée	38 842 €	25 664 €
---------------------------	----------	----------

CA = 1 037 851 € HT

Régies

Complexe nautique	61 602 €
Etablissement des bains	361 951 €

1. Appréciation de la qualité du service rendu au public pour chacune des activités - Année 2024

	Structures Municipales
Complexe nautique	<p>La piscine a réalisé une bonne saison, ceci grâce à la venue de l'équipe olympique de Chine qui a privatisé la piscine de Deauville en juillet. Nous avons bénéficié d'un report de la clientèle.</p> <p>Depuis avril 2021, le complexe nautique a eu un fonctionnement avec un seul bassin (extérieur) du 6 mai au 30 septembre.</p> <p>Pour information les horaires d'ouvertures en semaine mai juin et septembre jusqu'au 15, sont modulés en semaine à 10h00/14h00 et 16h00/19h00.</p> <p>Week ends, ponts, fériés, et mercredi 12h00/18h00</p> <p>En Juillet août tous les jours de 10h00 à 19h00</p> <p>Puis à partir du 15 septembre uniquement mercredi, samedi et dimanche. Les scolaires Trouvillais n'ont pas souhaité venir en raison de la météo désastreuse, alors qu'ils pouvaient être accueillis en mai et juin à raison de deux séances par semaine.</p>

Club de la plage municipal	Le club de la plage a ouvert du 8 juillet au 30 août. Très bonne fréquentation en 2024 sur l'ensemble de la saison malgré un mois d'août où il a fallu refuser des inscriptions faute d'encadrement.
Établissement des bains de la plage et de la mer	Malgré une météo variable, les établissements des bains ont eu bonne fréquentation. Les estivants sont arrivés fin juillet en nombre. Peut être en raison des J.O dans la capitale ?
Délégations de service public	
Tennis	Toujours plusieurs manquements, notamment en ce qui concerne l'entretien des cours et les horaires d'ouverture. Ce qui ne satisfait aucunement les services de la mairie. Un courrier a été envoyé afin de procéder à la régularisation de la situation. D'une manière générale l'entretien et la tenue des tennis ne donnent pas satisfaction.
Ecole de Surf	La Saison 2024 a été compliquée en termes de météo, les relations avec la clientèle sont compliquées, les gens n'ont pas de modération, ils veulent tout de suite, et n'accepte pas les aléas. Il est par ailleurs à noter un retard non négligeable dans la remise du rapport annuel d'activité 2023 entraînant ainsi l'application de pénalités.
Kayak	La saison 2024 en demi-teinte, avec une légère baisse au final. Plus de demandes d'activité de groupe pour une occasion particulière mais peu de demandes de location par les estivants. Le longe côte a fortement progressé nécessitant la mise en place de créneaux supplémentaires.
Parad'Ice	Saison moyenne, pour ce glacier efficace et sérieux, qui a dû faire face à la présence d'un vendeur ambulancier.
Mini-Golf	Moins de monde sur la plage, baisse d'environ 10% de la fréquentation. Globalement les tarifs n'ont pas augmenté alors que le coût des matières premières a flambé. Certains font état de quelques incivilités et s'inquiètent pour l'avenir. Une réunion avec tous les acteurs s'est tenue en mairie après la saison, pour faire le bilan et envisager la prochaine saison.
Elasto-trampoline	
Manège	
P'tits rêves	
Club de plage	
Crêperie du Pré d'Auge	
Le Grain de Sable	
Le Galatée	Seul le Galatée n'a pas souhaité d'extension de terrasse.
Le Bar de la Plage	Les extensions supplémentaires des terrasses des établissements accordées sur le sable, avec des aménagements temporaires, ont permis aux restaurateurs d'organiser dans des conditions optimales l'accueil des clients. Ce dispositif a donné entière satisfaction d'autant que l'intégralité du cheminement sur les planches a été conservée. L'établissement le Vivier fait part d'une baisse d'activité de l'ordre de 10 à 15%. Seuls les mois d'août et novembre ont été légèrement supérieurs à l'an passé. La clientèle en majorité parisienne subie la conjoncture économique actuelle, couplé à une météo défavorable le tourisme s'en ressent.
L'Abri Côtier	
Le Vivier	
La Terrasse du Pré d'Auge	

Il est constaté, chaque année, un retard de beaucoup de sous-concessionnaires dans la production du rapport annuel d'activité de l'activité précédente. Cette obligation, qui figure dans chaque contrat, est issue des articles L3131-5 du Code de la commande publique et L1411-3 du Code général des collectivités territoriales. Ce rapport technique et financier doit être produit pour le 1^{er} juin de chaque année.

Parfois complexe pour les structures peu aguerries aux règles administratives et juridiques, il conviendra d'envisager l'élaboration d'un modèle type qui prendrait la forme d'une trame à compléter lors du renouvellement des sous-concessions.

2. Un bilan d'entretien de la plage

En saison, les services municipaux effectuent trois criblages mécaniques par semaine permettant d'avoir deux passages devant le poste de secours et un sur les extrémités de la plage. En avant saison, pour les vacances de Pâques et à partir du mois de mai l'intervention se limite à un criblage par semaine.

Sinon un ramassage manuel est effectué quotidiennement.

Les planches sont balayées mécaniquement deux fois par semaine. Une maintenance est effectuée tout au long de l'année (remplacement de planches usées 320 unités pour l'année 2024, fixation, etc...).

Afin de protéger les planches et cabines, les services effectuent devant ces structures, un rempart de sable à partir d'octobre. Ce sable est retiré à partir d'avril pour être stocké le long de la jetée. C'est toujours le même sable qui est utilisé.

3. Les actions menées pour lutter contre la pollution et l'atteinte à la faune et la flore

80 poubelles sont réparties sur la plage et proposent un tri sélectif. Des sacs à déjections canines sont en libre service. Les distributeurs sont alimentés régulièrement par la Commune.

Une communication par affiche rigide et papier est faite pour prévenir les usagers de la plage de l'interdiction de nourrir les goélands.

La fréquentation des chiens et chevaux est réglementée. Des affiches sont présentes sur la plage pour sensibiliser au ramassage des souillures canines. La communauté de communes effectue en saison une campagne de communication sur le respect de l'environnement. Des boîtes à mégots ont été posées.

4. Les actions menées pour la mise en valeur et la protection du milieu

La Commune dispose d'un partenariat avec la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie pour sensibiliser au tri sélectif.

Des actions pédagogiques et de sensibilisation au respect de l'environnement sont menées avec l'association « Rivages propres ». Deux bacs à marée sont mis en place d'octobre à avril. Ces bacs sont retirés en saison car souvent utilisés pour des poubelles par les estivants.

Accueil fréquent de groupes scolaires et associations sur les plages de Trouville-sur-Mer pour des actions de nettoyage et de sensibilisation à l'environnement.

La Commune a mis en place un partenariat avec ALCOME pour la collecte et la valorisation des mégots, et l'organisation de collectes citoyennes.

Durant la saison, ouverture de quatre points toilettes. Maintien de deux points durant les petites vacances. Une charte plage sans plastique a été signée avec un suivi des actions menées.

5. Les événements climatiques et maritimes inhabituels

L'année 2024 a généré 1 fermeture de la baignade en raison d'un risque de pollution de la qualité des eaux et/ou de phénomènes météorologiques violents, fermeture prolongée de la plage de Trouville-sur-Mer du 22/08 au 27/08 en raison du coup de vent et de la conjonction de fort coefficient de marée. Les conséquences restent l'apport d'organismes marins (algues, coquillages). Malgré un démarrage de la saison un peu tardif et une météorologie variable, la saison a été globalement positive. En fin d'année, les tempêtes se sont succédées, en impactant particulièrement l'ouest de la France. Caetano le 21 novembre, suivie par la tempête Bert le 25 novembre et Enol 22 décembre. Les principales conséquences sont le déplacement d'important volume de sable, impliquant la mobilisation des moyens mécaniques du centre technique municipal.